

Commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations post-baccalauréat dispensées à l'UFR Sciences, Technologies, Environnement

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L. 612-6, L. 613-1, L. 613-3 à L. 613-6, et D. 613-38 et suivants ;

Vu les propositions du doyen de l'UFR Sciences, Technologies, Environnement (STE) ;

**ARRETE**

**Article 1**

La commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations post-baccalauréat dispensées à l'UFR Sciences Technologies, Environnement pour la durée du contrat 2022-2026, est composée comme suit :

**MASTER SCIENCE DE LA MATIERE**

Président : Christophe ROOS, Professeur des universités

Membre : Florent ROBERT, Maître de conférences

**MASTER GESTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Président : Philippe JOSEPH, Professeur des universités

Membre : Mounim LEBRINI, Maître de conférences

**LICENCE PHYSIQUE-CHIMIE Parcours Matière, énergie, environnement**

Président : Mounim LEBRINI, Maître de conférences

Membres : Maxime CHEVALIER, Maître de conférences  
Florent ROBERT, Maître de conférences  
Mickaël RIMBOUD, Maître de conférences

## LICENCE SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Présidente : Fabienne PRIAM, Maître de conférences

Membres : Véronique THIMON-CALLIER, Maître de conférences  
Olivier PIERRE-LOUIS, Maître de conférences  
Olivia URITY, PRAG

## LICENCE MATHÉMATIQUES

Présidente : Mickaëlle RAMASSAMY, PRAG

Membres : Maximilian HASLER, Maître de conférences  
Manuel GARCON, Maître de conférences  
Sylvie MARCELLIN, Maître de conférences

## LICENCE INFORMATIQUE

Président : Philippe HUNEL, Maître de conférences

Membre : Nicolas VIDOT, Maître de conférences

## LICENCE PROFESSIONNELLE MAITRISE DE L'ÉNERGIE, ÉLECTRICITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président : Mickaël RIMBOUD, Maître de conférences

Membre : Florent ROBERT, Maître de conférences

### Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

### Article 3

Le doyen de l'UFR STE est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY



Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030  
www.univ-antilles.fr